



Conditions générales d'abonnement

1. Inscription

L'inscription est considérée comme définitive dès réception du formulaire d'inscription par le Centre de performance. Seuls les formulaires entièrement complétés sont valables.

2. Acceptation

Le Centre de performance (CP) est compétent pour l'acceptation des candidats. La décision ne peut pas être attaquée. Le CP définit chaque année la période d'inscription.

3. Prestations

La non-utilisation des prestations ne donne aucun droit à des remboursements ou réduction.

4. Résiliation

La résiliation de l'abonnement est possible dans les cas suivants :

- L'abonnement n'a pas été payé dans les délais
- L'athlète n'a pas respecté ses obligations
- Une blessure/maladie empêche le joueur de s'entraîner (certificat médical)

5. Finances

La facture est établie dès confirmation de l'acceptation du joueur et est payable à 30 jours.

Lors de la conclusion d'un abonnement annuel, un remboursement partiel peut être demandé sur présentation d'un certificat médical entraînant une longue absence.

6. Assurance

Chaque athlète doit s'assurer personnellement.